



RAPPORT N°

CONFIDENTIALITÉ :

COMMISSION : Général – fonctionnement du conseil

MOTS CLÉS : Conseil de l'Ordre - publicité des débats - retransmission

Position sur la surpopulation carcérale et la construction de nouveaux établissements

RAPPORTEUR :

Emmanuel DAOUD, membre du conseil de l'ordre

Delphine BOESEL, Président de l'OIP-SF, membre de l'Association des avocats pour la défense des droits des détenus (A3D)

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric SICARD

CONTRIBUTEURS :

Delphine BOESEL

DATE DE LA REDACTION :

25 novembre 2016

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

13 décembre 2016

TEXTES CONCERNES :

RESUME :

Le 20 septembre 2016, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a publié un rapport sur la surpopulation carcérale annonçant un plan de construction de nouveaux établissements pénitentiaires.

CHIFFRES CLES :

TEXTE DU RAPPORT

Le rapport présenté par le Ministre de la Justice pour « en finir avec la surpopulation carcérale » a dressé un constat de la situation pénitentiaire actuelle (connue depuis des années) et envisage pour y remédier la construction de plusieurs établissements pénitentiaires.

Tout en admettant que « *le durcissement de la législation pénale, associée à une dureté accrue des décisions de justice et à une efficacité toute relative des politiques pénale en matière d'exécution et d'application des peines ou d'alternatives à la peine d'emprisonnement, expliquent pour partie l'accroissement continu du nombre de personnes détenues* », le Ministre de la Justice, puis le Premier Ministre (dans son annonce du 6 octobre 2016) tentent de faire croire que la seule réponse possible et qui peut être entendue par une opinion publique, dont il est rabaché qu'elle a besoin de sécurité, est la construction de nouveaux établissements pénitentiaires.

Or, les avocats, de par leur activité professionnelle, leur contact avec les personnes poursuivies devant les juridictions pénales peuvent porter une autre voix. Réfléchir à une révision des procédures pénales menant le plus à l'incarcération (et la question des comparutions immédiates), réfléchir à la dépénalisation de certaines infractions appartenant à un contentieux de masse, réfléchir aux modalités d'accès aux aménagements de peine, entretenir des relations avec les magistrats pour faire avancer ces réflexions communes. Il peut être précisé que si toutes les personnes éligibles à un aménagement de peine pouvaient en bénéficier, il n'y aurait pas de surpopulation dans les maisons d'arrêt et l'encellulement individuel à 80% (objectif que s'est fixé le Garde des Sceaux) pourrait être atteint. De manière constante (et sans qu'aucune donnée précise ne soit transmise par les autorités ministérielles), il a pu être estimé à 16.800 le nombre de personnes purgeant en maison d'arrêt une peine d'emprisonnement inférieure à 1 an.

1. PRESENTATION DE LA SITUATION

Norman Bishop¹ fait un constat accablant : « les prisons sont un moyen onéreux de rendre des délinquants plus délinquants encore ». Comment la France peut-elle ainsi encore s'engager dans un processus de constructions d'établissements pénitentiaires, quand les études criminologiques démontrent l'importance de l'exécution d'une peine dans des conditions humaines et surtout l'importance de la préparation à la sortie pour que des aménagements de peine puissent permettre un retour progressif et réussi dans la société ?

Il ne peut être valablement répondu que la construction d'établissements permettrait de répondre à l'exigence de condition de détention plus humaines, lorsque les nouvelles prisons sont érigées en dehors des villes, dans des endroits perdus, se trouvent être de véritables « monstres » de béton, jusqu'à présent confiés en partenariat public-privé, avec des conséquences économiques pour l'Etat très importantes et alors qu'il a été constaté qu'il ne s'agissait que d'« univers » totalement déshumanisés². Si la question architecturale est effectivement évoquée dans le rapport, il conviendra d'être extrêmement vigilant et de prendre toute la place que les avocats peuvent occuper, en ce qu'ils sont aussi des « utilisateurs » de ces lieux. Le temps plus long pour accéder à des parloirs compte tenu de l'absence de surveillants pour ouvrir une porte, puisque tout est fait par interphone, la difficultés d'accès aux locaux de l'administration protégés par des badges rendant les contacts avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation plus compliqués...

Le projet du Garde des Sceaux prévoit, il est vrai, la construction de 28 quartiers de préparation à la sortie (QPS) permettant « *de systématiser l'orientation vers des quartiers spécialisés des personnes condamnées à des courtes peines et de réunir les conditions favorables au prononcé, par les magistrats, de décision d'aménagement de peines privilégiant la préparation à la sortie* »³, mais comparés à la construction de 33 nouvelles maisons d'arrêt (3.468 cellules) pour un budget de 924 millions d'euros, les 1.566 cellules supplémentaires pour 234 millions d'euros en QPS apparaissent bien dérisoires⁴. Mais il faut surtout y voir la consécration du principe d'incarcération des courtes et très courtes peines de prison, dont les effets sont toujours plus dévastateurs.

¹ Fondateur du département recherche et développement de l'administration pénitentiaire suédoise et expert en pénologie pour le Conseil de l'Europe, *Dedans Dehors*, n°93, oct. 2016

² Jean Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation et de libertés, http://www.la-croix.com/Archives/2010-07-28/Les-nouvelles-prisons-seront-elles-plus-dures-Interview-de-Jean-Marie-Delarue-Controleur-general-des-lieux-de-privation-de-liberte-_NP_-2010-07-28-382285

³ synthèse rédigée par le Ministère de la Justice du rapport du 20 septembre 2016

⁴ chiffres présentés par le ministère de la justice - <http://www.justice.gouv.fr/le-garde-des-sceaux-10016/le-projet-de-budget-de-la-justice-pour-lannee-2017-29318.html>



Et dans le même temps, les budgets alloués aux services pénitentiaires d'insertion et de probation, n'augmentent pas du tout dans la même proportion. Dans le projet de budget pour 2017, le budget de fonctionnement pour les établissements pénitentiaires est de plus d'1,1 milliards d'euros contre 25,3 millions d'euros (à peine plus de 700.000 euros par rapport au budget 2016).